

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 5 décembre 2016 à 19 h 30**.

Monsieur le maire M. Jean-Pierre Vallée préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien	Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 2 :	Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce	Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Le conseiller M. Martin Forcier est absent.

Est également présente :

Mme Martine Bernier, Directrice générale/Secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le maire M. Jean-Pierre Vallée constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

315-12-2016

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 5 décembre 2016**

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2016

**Conseil**

**Administration**

- 4 Adoption des comptes à payer – Novembre 2016
- 5 RVER – Administrateur autorisé
- 6 Autorisation de signature – Renouvellement assurances municipales
- 7 Dépôt déclaration d'intérêt pécuniaire
- 8 Avis de motion – Taxation 2017
- 9 Fonds de roulement – Tracteur Kubota
- 10 Fonds de roulement – Remboursement 2016
- 11 ADMQ – Adhésion 2017
- 12 Adoption Règl: 210-2016 – Délégation de pouvoirs
- 13 OMH – Révision budgétaire 2016
- 14 Centre d'action bénévole – Clinique d'impôt 2017

**Sécurité incendie**

- 15 Dénonciation entente incendie St-Edmond-de-Grantham
- 16 ACSIQ – Adhésion 2017
- 17 Indexation salariale
- 18 SAE – Formation ronde de sécurité

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

19 Don d'une maison pour pratique incendie

**Premiers Répondants**

**Voirie**

20 Réparation majeure – Camionnette F-150 – 2008  
21 Hydro-Qc – Estimation des coûts – Projet rue des Sorel  
22 Aide-inspecteur – Rémunération hebdomadaire 2017  
23 Camionnette F-150 – Réparation carrosserie  
24 Fossés Petit Rg des Sorel et Rg Brodeur

**Hygiène du milieu**

25 Exova – Offre de services 2017  
26 SPAD – Adhésion 2017  
27 Adoption Règl: 209-2016 – Taxation cours d'eau  
28 Excédent de coûts – Environnement McM  
29 Enviro 5 – Demande d'autorisation pour site St-Cyrille  
30 Entente fourniture de service – Opérateur en eau potable  
31 Autorisation d'achat – Douche oculaire

**Urbanisme et zonage et développement**

32 COMBEQ – Adhésion 2017  
33 CCU – Mandat à renouveler  
34 Consultation en urbanisme 2017  
35 Adoption 2e projet – Règl: 208-2016 – Amendement zone Cb-4

**Loisirs et culture**

36 CSDC – Plan triennal 2017-2020  
37 Remboursement de taxes non-résidents 2016  
38 Taxes non-résidents 2017  
39 MRC – Sondage fibre optique  
40 Salle municipale – Location Services de garde Saint-Guillaume  
41 Salle municipale – Location cours de Zumba  
42 Parc Repère Tranquille – Sapin de Noël  
43 Don d'un piano à queue  
44 Autorisation paiement – Traiteur – Party des bénévoles 2016

**Général**

**Varia :**

45

**Correspondance**

46

**Période à l'assistance**

47

**Levée de l'assemblée**

48

**ADOPTÉE**

**316-12-2016**

**3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SEANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016**

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 tel que présenté et rédigé.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION**

317-12-2016

**4. ADOPTION DES COMPTES A PAYER – NOVEMBRE 2016**

Total des salaires :.....	21 301.67 \$
Total capital et intérêt :.....	0.00 \$
Total incompressible :.....	11 666.13 \$
Total à payer :.....	42 839.64 \$
Grand total des déboursés :.....	75 807.44 \$

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés.

**ADOPTÉE**

318-12-2016

**5. RVER – ADMINISTRATEUR AUTORISÉ**

**CONSIDÉRANT** la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne retraite (R.L.R.Q. c. R-17.0.1)* entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** comme employeur, une municipalité doit obligatoirement mettre en place un RVER (*Régime Volontaire d'Épargne Retraite*) au plus tard le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit choisir un administrateur autorisé, enregistré auprès de Retraite Québec et autorisé par l'Autorité des marchés financiers et en informer ses employés;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'est pas tenue de cotiser au RVER de ses employés;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de retenir la firme « *Desjardins sécurité financière, compagnie d'assurance vie* » comme administrateur autorisé et permettre à Mme Martine Bernier, directrice générale ainsi que M. Jean-Pierre Vallée, maire de signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à la mise en place d'un RVER.

**ADOPTÉE**

319-12-2016

**6. AUTORISATION DE SIGNATURE – RENOUELEMENT ASSURANCES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT** le document de renouvellement des assurances municipales présenté par la MMQ (*Mutuelle des Municipalités du Québec*) pour la période d'assurances du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil en ont obtenu copie et reconnaissent l'avoir lu et compris;

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser Mme Martine Bernier, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le document de renouvellement des assurances municipales de la MMQ, pour la période d'assurances du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

**ADOPTÉE**

**7. DEPOT DES DECLARATIONS D'INTERET PECUNIAIRE**

Est déposée à la présente séance du conseil, la déclaration d'intérêt pécuniaire de :  
M. Martin Forcier – Sièges n° 2.

**8. AVIS DE MOTION – TAXATION 2017**

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Claude Lapolice, pour l'adoption prochaine du Règlement de taxation 2017 établissant le taux de taxation pour l'année 2017. Ledit règlement portera notamment sur la fixation des taux de taxes foncières, de compensations et de tarification pour l'année financière 2017, de même que les conditions de perception.

**320-12-2016**

**9. FONDS DE ROULEMENT – TRACTEUR KUBOTA**

**CONSIDERANT** la résolution N<sup>o</sup> : 015-01-2016;

**CONSIDERANT QU'**une correction doit être apportée aux montants annuels de remboursements, en regard des taxes applicables à payer;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que le montant annuel du budget de remboursement au fonds de roulement, pour le tracteur Kubota, soit établi comme suit :

- Année 2017 : 5 000.00 \$
- Année 2018 : 1 824.19 \$

**ADOPTÉE**

**321-12-2016**

**10. FONDS DE ROULEMENT – REMBOURSEMENT 2016**

**CONSIDERANT** la résolution N<sup>o</sup> : 129-04-2014;

**CONSIDERANT** la résolution N<sup>o</sup> : 167-05-2014;

**CONSIDERANT** la résolution N<sup>o</sup> : 190-06-2014;

**CONSIDERANT QUE** le remboursement 2016 au fonds de roulement est de 4 457.74 \$;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser le remboursement de 4 457.74 \$ au fonds de roulement, et ce, pour l'année financière 2016.

**ADOPTÉE**

**322-12-2016**

**11. ADMQ – ADHESION 2017**

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à l'ADMQ (*Association des directeurs municipaux du Québec*) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, pour Mme Martine Bernier, directrice générale / secrétaire-trésorière, au coût approximatif de 750 \$ plus les taxes applicables, incluant la partie assurance.

**ADOPTÉE**

**323-12-2016**

**12. ADOPTION REGL : 210-2016 – DELEGATION DE POUVOIRS**

**CONSIDERANT** qu'une copie du règlement 210-2016 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

**CONSIDERANT** que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDERANT QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016 par M. Luc Chapdelaine;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement No 210-2016 intitulé « *Règlement décrétant une délégation de pouvoirs de la part du Conseil Municipal* »;

**CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DRUMMOND  
MUNICIPALITE DE SAINT-GUILLAUME**

**RÈGLEMENT NO 210-2016**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DE LA PART DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**CONSIDERANT QU'**en vertu de la Loi, le conseil peut adopter un règlement ayant pour effet de déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité;

**CONSIDERANT QU'**un règlement de cette nature doit indiquer le champ de compétence auquel s'applique la délégation, les montants dont le fonctionnaire peut autoriser la dépense ainsi que les autres conditions auxquelles est faite la délégation;

**CONSIDERANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 novembre 2016 par M. Luc Chapdelaine;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu qu'un règlement portant le numéro 210-2016 soit adopté et qu'il y soit statué et décrété par ce même règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 – PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 – DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Il est par le présent règlement décrété une délégation de pouvoirs au secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Guillaume l'habilitant à autoriser toutes les dépenses d'administration courante. La présente autorisation concerne, non limitativement, les frais d'alimentation en énergie, comme dépenses de chauffage, électricité, gaz, les salaires, frais de téléphone, frais de matériel et équipement nécessaire aux employés ainsi que les frais d'entretien inhérents à tout bien meuble ou immeuble, propriété de la Municipalité ou ceux dans lesquels elle a un intérêt.

**ARTICLE 3 – MONTANT MAXIMUM AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Le montant maximum de dépenses couvert par l'autorisation décrétée par le présent règlement au secrétaire-trésorier pour les fins ci-dessus est fixé aux soldes disponibles pour les postes budgétaires où ces achats et services doivent être imputés.

**ARTICLE 4 – ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Sont aussi autorisées, toutes les dépenses originaires d'un règlement, d'une résolution du Conseil, d'un contrat, d'une convention, d'une entente intermunicipale, de toute loi provinciale ou fédérale ou de tout règlement fait sous l'empire d'une telle loi.

**ARTICLE 5 – POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION**

Le conseil délègue au directeur général et secrétaire-trésorière, ou en son absence au directeur général et secrétaire général adjoint, le pouvoir de former un Comité de sélection et de désigner les membres, incluant les substituts, pour l'adjudication des contrats en application des dispositions du titre XXI du Code municipal ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 938.0.0 dudit code.

**ARTICLE 6 – DÉLÉGATION À L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

Le Conseil par le présent règlement, délègue à l'inspecteur municipal le pouvoir d'autoriser les dépenses en ce qui concerne des services de voirie, transports, d'eau potable et d'eaux usées.

Le montant maximum de dépenses couvert par l'autorisation décrétée par le présent règlement à l'inspecteur municipal pour les fins ci-dessus est fixé au moindre de la somme de 1 000 \$ par achat ou au solde disponible, n'excédant pas 1 000 \$, pour les postes budgétaires où ces achats et services doivent être imputés.

**ARTICLE 7 – DÉLÉGATION AU DIRECTEUR SERVICE INCENDIE**

Le Conseil par le présent règlement, délègue au directeur du service incendie le pouvoir d'autoriser les dépenses en ce qui concerne les services de sécurité incendie.

Le montant maximum de dépenses couvert par l'autorisation décrétée par le présent règlement au directeur du service incendie pour les fins ci-dessus est fixé au moindre de la somme de 1 000 \$ par achat ou au solde disponible, n'excédant pas 1 000 \$, pour les postes budgétaires où ces achats et services doivent être imputés.

**ARTICLE 8 – IMMOBILISATIONS**

Toutes les dépenses prévues au présent règlement ne comprennent en aucun cas les dépenses d'immobilisation qui sont et demeurent soumises au pouvoir exclusif du Conseil.

**ARTICLE 9 – DÉPENSES EFFECTUÉES**

Un rapport mensuel doit être déposé au Conseil indiquant toutes dépenses effectuées en vertu de présent règlement. Ce rapport doit contenir toutes les dépenses effectuées avant l'expiration d'un délai de cinq jours précédant la session ordinaire et tout rapport supplémentaire requis par le Conseil devra être fourni par le délégataire.

**ARTICLE 10 – ACHATS LOCAUX**

Le secrétaire-trésorier, l'inspecteur municipal et le directeur du service de sécurité incendie exerçant un des pouvoirs qui leurs sont délégués en vertu du présent règlement, devront dans tous les cas s'assurer d'obtenir la meilleure qualité possible au meilleur prix possible, compte tenu du marché, tout en favorisant, dans la mesure du possible, les achats locaux.

**ARTICLE 11 – POLITIQUE D'ACHAT**

Le secrétaire-trésorier, l'inspecteur municipal et le directeur du service de sécurité incendie devront dans tous les cas suivre les politiques d'achat qui pourront être établies par le Conseil lorsqu'ils exerceront un des pouvoirs qui leur sont délégués par le présent règlement. Cette politique devra être établie au début de chaque année et être détaillée dans une résolution du conseil municipal.

**ARTICLE 12 – LIMITATION DES DÉPENSES**

La délégation, au secrétaire-trésorier, à l'inspecteur municipal et au directeur du service de sécurité incendie, du pouvoir d'autoriser les dépenses cessera automatiquement dès que les sommes prévues pour le poste budgétaire concerné dans le budget de la municipalité ne seront plus suffisantes pour acquitter une dépense projetée. Dans un tel cas, seul le conseil pourra autoriser la dépense envisagée.

**ARTICLE 13 – CERTIFICAT DE DÉPENSES**

Toute dépense reste soumise à la formalité du certificat du secrétaire-trésorier attestant que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est faite.

**ARTICLE 14 – NOTE DE FRAIS**

L'engagement du personnel permanent ou temporaire relève exclusivement du conseil, ainsi que les notes de frais pour dépenses de déplacements et repas lors de congrès, formation ou autre.

**ARTICLE 15 – POUVOIR DÉLÉGUÉ**

Tout pouvoir délégué en vertu du présent règlement ne signifie pas une abdication de la part du conseil à l'exercer lui-même et en tout temps, le conseil possède et conserve le droit à l'exercice de tout pouvoir couvert par le présent règlement.

**ARTICLE 16 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement annule et remplace tous règlements antérieurement en vigueur dans la municipalité en regard de la délégation de pouvoir et entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE**

324-12-2016

**13. OMH – REVISION BUDGETAIRE 2016**

**CONSIDERANT** la révision budgétaire 2016 de la SHQ (*Société d'Habitation du Québec*) pour l'OMH (*Office Municipal d'Habitation*) datée du 7 novembre 2016;

**CONSIDERANT QUE** cette révision budgétaire indique un trop versé à l'OMH de 6 \$;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'accepter le budget soumis par la SHQ et que le trop versé de 6 \$ soit mis au crédit au compte fournisseur de l'OMH.

**ADOPTÉE**

325-12-2016

**14. CENTRE D'ACTION BENEVOLE – CLINIQUE D'IMPOT 2017**

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser le CABD (*Centre d'Action Bénévole Drummond*) à tenir une clinique d'impôt dans la municipalité, en 2017, pour les déclarations de revenus 2016.

**ADOPTÉE**

326-12-2016

**SERVICE INCENDIE**

**15. DENONCIATION ENTENTE INCENDIE ST-EDMOND-DE-GRANTHAM**

**CONSIDERANT** la résolution N<sup>o</sup> : 262-10-2010;

**CONSIDERANT** la résolution N<sup>o</sup> : 2016-11-021 de la municipalité de St-Edmond-de-Grantham;

**CONSIDERANT** une rencontre préalable et les discussions des maires et directeurs généraux des deux municipalités;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'accepter de redéfinir les termes de l'entente de service sécurité incendie avec la municipalité de St-Edmond-de-Grantham à savoir, que le SSI Saint-Guillaume couvre le territoire de St-Edmond-de-Grantham pour les secteurs définis comme suit :

- Route 122 – secteur 396;
- Chemin St-Louis;
- Le Patelin;
- La rue Notre-Dame-de-Lourdes.

Que Martine Bernier, directrice générale ainsi que M. Jean-Pierre Vallée, maire soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité la nouvelle entente abrogeant ainsi l'entente antérieure signée le 11 décembre 2012.

**ADOPTÉE**

327-12-2016

**16. ACSIQ – ADHESION 2017**

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à l'ACSIQ (*Association des Chefs en sécurité incendie du Québec*) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, pour le directeur du SSI St-Guillaume, M. Martin Milette, et ce, au coût approximatif de 250 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**



328-12-2016

**17. INDEXATION SALARIALE**

**CONSIDERANT** la résolution n° : 146-2011 concernant la politique de rémunération du personnel;

**CONSIDERANT** l'IPC (*indice des prix à la consommation*) applicable pour 2017, établi au taux de 1.0 %;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser l'indexation salariale, selon l'IPC, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour M. Jean Milhomme – préventionniste.

**ADOPTÉE**

329-12-2016

**18. SAE – FORMATION RONDE DE SECURITE**

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser la formation « Ronde de sécurité » à être tenue durant le mois de décembre 2016, et ce, au coût approximatif de 500 \$ plus les taxes applicables, à être dispensée à tous les pompiers du SSI Saint-Guillaume. Cette formation est offerte par le SAE (*Service aux entreprises*) de la Commission Scolaire des Chênes de Drummondville.

**ADOPTÉE**

330-12-2016

**19. DON D'UNE MAISON POUR PRATIQUE INCENDIE**

**CONSIDERANT** le don d'une maison à être démolie, située sur le territoire de la municipalité, au SSI de Saint-Guillaume afin d'y tenir des pratiques incendies ainsi qu'une mise à feu finale;

**CONSIDERANT** les exigences de l'assureur de la municipalité, la MMQ en matière de mise à feu d'une maison;

**CONSIDERANT** les exigences du MDDELCC (*Ministère du Développement Durable et de la Lutte contre les Changements Climatiques*) en matière de mise à feu d'une maison;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'accepter le don d'une maison à être démolie, afin d'y tenir des pratiques incendies ainsi qu'une mise à feu finale. Qu'un permis de démolition soit requis avant la mise à feu finale et que dans l'intervalle, les taxes municipales soient maintenues et que le propriétaire maintienne sa police d'assurance habitation.

**ADOPTÉE**

**VOIRIE**

331-12-2016

**20. REPARATION MAJEURE – CAMIONNETTE F-150 – 2008**

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser une somme de 1 000 \$ plus les taxes applicables pour la réparation du différentiel de la camionnette F-150 – 2008.

**ADOPTÉE**

**M. Jean-Pierre Vallée quitte la table des délibérations à 19 h 58 et revient à 20 h.**

332-12-2016

**21. HYDRO-QC – ESTIMATION DES COÛTS – PROJET RUE DES SOREL**

**CONSIDERANT QUE** le projet de la rue des Sorel demande le déplacement de poteaux sur lesquels sont installés des fils électriques appartenant à Hydro-Qc;

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**CONSIDERANT QUE** Hydro Québec évalue les coûts des travaux à 38 000 \$ et que le montant prévu de la contribution municipale est évaluée à 16 881.80 \$ plus les taxes applicables;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser Mme Martine Bernier, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, le document d'estimation des travaux d'Hydro-Québec, numéro de référence : DCL-22057255.

**ADOPTÉE**

**333-12-2016**

**22. AIDE-INSPECTEUR – REMUNERATION HEBDOMADAIRE 2017**

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu, pour l'année 2017, de rémunérer l'aide-inspecteur, M. Yannick Roy, selon un nombre d'heures / semaine établies comme suit.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> avril 2017 : ..... 35 hrs / semaine  
Du 2 avril au 28 octobre 2017 : ..... 40 hrs / semaine  
Du 29 octobre au 30 décembre 2017: ..... 35 hrs / semaine

Que les heures excédentaires travaillées durant une même semaine soient mises dans une banque d'heures et que les semaines représentant un nombre d'heures moindre soient comblées par ladite banque d'heures.

**ADOPTÉE**

**334-12-2016**

**23. CAMIONNETTE F-150 – 2002 – REPARATION CARROSSERIE**

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense approximative de 675 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation de la carrosserie de la camionnette Ford F-150 – 2002.

**ADOPTÉE**

**335-12-2016**

**24. FOSSES PETIT RG DES SOREL ET RG BRODEUR**

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense approximative de 4 000 \$, plus les taxes applicables, pour le creusage de fossés sur le Petit rang des Sorel ainsi que sur le Rang Brodeur.

**ADOPTÉE**

**336-12-2016**

**HYGIENE DU MILIEU**

**25. EXOVA – OFFRE DE SERVICES 2017**

**CONSIDERANT** l'offre de services de la firme Exova n° : 17-082-463253;

**CONSIDERANT QUE** cette offre est en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017;

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de services de la firme Exova n° 17-082-463253 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 afin d'effectuer les analyses laboratoires des boues et des eaux usées. Il est aussi résolu d'autoriser Mme Martine Bernier, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, ladite offre de services.

**ADOPTÉE**

- 337-12-2016**     **26. SPAD – ADHESION 2017**  
**CONSIDERANT** le renouvellement de l'entente de service pour le contrôle animalier avec la SPAD (*Société Protectrice des Animaux de Drummondville*), pour l'année 2017 soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre;
- CONSIDERANT QUE** pour l'année 2017 le coût sera approximativement de 3 986 \$ plus les taxes applicables;
- SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'adhérer à l'offre de service pour fourrière animale de la SPAD et autoriser une dépense approximative ainsi que le versement d'une somme de 3 986 \$ plus les taxes applicables.
- ADOPTÉE**
- 27. ADOPTION REGL. : 209-2016 – TAXATION COURS D'EAU**  
Ce point est reporté à une séance ultérieure.
- 338-12-2016**     **28. EXCEDENT DE COUTS – ENVIRONNEMENT MCM**  
**CONSIDERANT** la résolution N<sup>o</sup> : 190-07-2016;
- SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser un excédent de coûts de 593.32 \$ plus les taxes applicables à la facture N<sup>o</sup> : F16-3668 de Environnement McM Inc. ainsi qu'en autoriser le paiement et le versement.
- ADOPTÉE**
- 339-12-2016**     **29. ENVIRON 5 – DEMANDE D'AUTORISATION POUR SITE ST-CYRILLE**  
**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser que les boues de fosses septiques, recueillies sur le territoire de la municipalité durant la période hivernale 2016-2017, soient disposées au site de St-Cyrille-de-Wendover.
- ADOPTÉE**
- 340-12-2016**     **30. ENTENTE FOURNITURE DE SERVICE – OPERATEUR EN EAU POTABLE**  
**CONSIDERANT** la résolution N<sup>o</sup> : 274-10-2016;
- CONSIDERANT** une récente rencontre regroupant les maires, directrices générales des municipalités de St-Pie-de-Guire, St-Gérard-Majella et St-Guillaume ainsi que M. Yannick Roy;
- CONSIDERANT QUE** des ajustements et précisions de procédures et méthodes de travail s'avéraient nécessaires;
- SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de maintenir en vigueur le document intitulé : « *Entente de fourniture de services à l'égard des services d'un opérateur en eau potable* » tel qu'adopté à la résolution N<sup>o</sup> : 216-08-2015.
- ADOPTÉE**

- 341-12-2016**     **31. AUTORISATION D'ACHAT – DOUCHE OCULAIRE**  
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est membre de la Mutuelle de Prévention de la FQM et doit se conformer à ses exigences en matière de santé et sécurité au travail et que celle-ci recommande l'installation d'une douche oculaire à l'usine de traitement des eaux usées et de filtration d'eau potable;
- CONSIDÉRANT QUE** le CLSC (Centres locaux de services communautaires) mandaté par la CNESST (*Commission sur les normes et la santé et sécurité au travail*), faisant suite à une visite des installations de la municipalité, a produit un rapport sur les dangers pour la santé des travailleurs, et que celle-ci recommande l'installation d'une douche oculaire à l'usine de traitement des eaux usées et de filtration d'eau potable;
- SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de procéder à l'installation de deux douches oculaires, conforme aux exigences de la Mutuelle de Prévention ainsi que de la CNESST et ce au coût approximatif de 2 500 \$ plus les taxes applicables, et ce à l'usine de traitement des eaux usées et de filtration d'eau potable.
- ADOPTÉE**
- URBANISME ET ZONAGE ET DEVELOPPEMENT**
- 342-12-2016**     **32. COMBEQ – ADHESION 2017**  
**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion pour l'année 2017 auprès de la COMBEQ (*Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec*), et ce, pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Annick Vincent. Il est aussi résolu de payer la somme approximative de 350.00 \$ plus les taxes applicables pour cette adhésion.
- ADOPTÉE**
- 343-12-2016**     **33. CCU – MANDAT A RENOUELER**  
**CONSIDÉRANT** l'article 1.3 « Terme d'office » du Règlement 62-2001 intitulé; « Règlement N°62-2001 constituant un Comité consultatif d'urbanisme »;
- CONSIDÉRANT QUE** le mandat de Mme Nadia Desjarlais et M. Jean-Claude Hénault, membre du CCU (*Comité Consultatif en Urbanisme*) prend fin au 31 décembre 2016;
- CONSIDÉRANT** l'intérêt de Mme Desjarlais et M. Hénault à poursuivre leur mandat au sein du CCU;
- SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de reconduire le mandat de Mme Nadia Desjarlais et M. Jean-Claude Hénault au sein du CCU et ce pour un mandat de deux ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour se terminer au 31 décembre 2019.
- ADOPTÉE**
- 344-12-2016**     **34. CONSULTATION EN URBANISME**  
**CONSIDÉRANT** l'offre de service datée du 8 novembre 2016 reçue de la firme Métivier Urbanistes conseil, concernant le service de consultation téléphonique pour l'année 2017 au coût de 1 200 \$ plus les taxes applicables;
- SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de retenir l'offre de service de la firme Métivier Urbaniste conseil pour le service de consultation téléphonique pour l'année 2017 au coût de 1 200 \$ plus les taxes applicables.
- ADOPTÉE**

345-12-2016

**35. ADOPTION 2<sup>E</sup> PROJET – RÈGL : 208-2016 – AMENDEMENT ZONE CB-4**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à la séance du 3 octobre 2016 par M. Luc Chapdelaine;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire adopter, sans changement, le deuxième projet du règlement n<sup>o</sup> : 208-2016 intitulé : « *Amendement au règlement de zonage concernant les usages de la zone Cb-4* »;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique s'est tenue le mercredi 30 novembre à 18 h 30;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter le deuxième projet du règlement n<sup>o</sup> : 208-2016 intitulé : « *Amendement au règlement de zonage concernant les usages de la zone Cb-4* ».

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 208-2016**

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT  
LES USAGES DE LA ZONE CB-4**

**CONSIDÉRANT** l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no. 45-99;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge nécessaire d'apporter une modification au contenu du règlement de zonage no 45-99 afin qu'il puisse répondre aux besoins en matière d'usages pour la zone Cb-4;

**CONSIDÉRANT** que la nature des usages prescrits est spécifique à l'utilisation du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** les rencontres préparatoires ont été effectuées;

**SUR PROPOSITION** de [ ] appuyée par [ ], il est unanimement résolu d'adopter le règlement d'amendement numéro 208-2016 modifiant le règlement de zonage no. 45-99 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1 – PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2 – DESCRIPTION**

L'article 3.3.2.5 intitulé « Classe Commerce et service à incidences (Ce) » est modifié pour l'ajout de la classe d'usage 643 intitulé « service de réparation de véhicules légers ».

**ARTICLE 3 – GRILLE DE SPÉCIFICATION**

La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifiée pour la zone Cb-4 :

- par l'ajout de l'usage unifamilial isolé;
- par l'ajout des usages 641 « services de réparation de l'automobile » et 643 « services de réparation de véhicules légers » à la section *Usages spécifiquement autorisés*.

**ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

**ADOPTÉE**

**LOISIRS ET CULTURE**

**346-12-2016**

**36. CSDC – PLAN TRIENNAL 2017-2020**

**CONSIDERANT QUE** conformément à l'article 211 de la Loi sur l'Instruction Publique la CSDC (*Commission Scolaire des Chênes*) doit soumettre en consultation, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSDC pour les années 2016-2019;

**CONSIDERANT QUE** le conseil de la municipalité est invité à acheminer ses remarques et recommandations, s'il en est;

**CONSIDERANT QUE** chaque membre du conseil a reçu copie dudit plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSDC;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'accepter, tel que rédigé, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSDC, pour les années 2017-2020.

**ADOPTÉE**

**347-12-2016**

**37. REMBOURSEMENT DE TAXES NON-RÉSIDENTS 2016**

**CONSIDERANT** la résolution N<sup>o</sup>: 025-01-2016 ;

**CONSIDERANT QUE** dix (10) demandes conformes, de remboursement, ont été reçues, totalisant une somme de 1 290 \$;

**CONSIDERANT** la somme de 1 500 \$ affectée à ce poste budgétaire pour l'année 2016;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser le remboursement de taxes de non-résidents pour l'année 2016, pour un montant totalisant 1 290.00 \$, à savoir 100 % pour chaque demande présentée.

**ADOPTÉE**

**348-12-2016**

**38. TAXES NON-RÉSIDENTS 2017**

**CONSIDERANT QUE** la municipalité est d'avis de rembourser une partie de la taxe payée comme non-résident aux jeunes de 18 ans et moins, de la municipalité, qui pratiquent l'activité de loisirs de hockey à l'aréna du Centre Récréatif St-David à St-David;

**CONSIDERANT QUE** la municipalité n'a aucune entente avec la municipalité où est offerte cette activité;

**CONSIDERANT QUE** la période visée couvre du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu :

- D'accorder un budget maximum de 1 500 \$ pour le remboursement de la taxe payée comme non-résident;
- Que la période visée couvre du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017;
- De rembourser pour chaque jeune de 18 ans et moins, demeurant à Saint-Guillaume à la date de la demande, un montant pouvant atteindre 100 % de la

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

taxe payée comme non-résident pour l'activité de hockey pratiquée à l'aréna du Centre Récréatif St-David à St-David;

- D'accepter le document de demande de remboursement de la taxe payée comme non-résident comme si ici réité au long et de le publier dans l'Info Saint-Guillaume;
- Qu'une seule activité par enfant sera remboursée;
- Que les demandes de remboursement devront être accompagnées d'un reçu montrant très clairement la taxe de non-résident.

**ADOPTÉE**

**349-12-2016**     **39. MRC – SONDAGE FIBRE OPTIQUE**  
**CONSIDÉRANT QUE** la résolution N<sup>o</sup> : 312-11-2016;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de ne plus retenir l'option #1, mais bien l'option #3, à savoir que la municipalité retienne les services du consultant pour réaliser le sondage, et ce, au coût approximatif de 240 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**350-12-2016**     **40. SALLE MUNICIPALE – LOCATION SERVICES DE GARDE SAINT-GUILLAUME**  
**CONSIDÉRANT QUE** Mme Brigit McGarr désire bénéficier de la salle municipale de Saint-Guillaume, le vendredi 23 décembre 2016 pour y tenir une matinée festive pour les enfants qui fréquentent les quatre SDG (*Soins de garde à domicile*) de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme McGarr doit se conformer au règlement numéro 58-2001 « *règlement relatif à la location de la salle municipale* »;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu :

- a) D'autoriser l'utilisation, sans frais, de la salle municipale, le vendredi 23 décembre 2016 à Mme Brigit McGarr pour y tenir une matinée festive pour les enfants qui fréquentent les quatre SDG de la municipalité;
- b) Il est aussi résolu que le conseil municipal se réserve le droit d'utiliser la salle municipale si nécessaire.

**ADOPTÉE**

**351-12-2016**     **41. SALLE MUNICIPALE – LOCATION COURS DE ZUMBA**  
**CONSIDÉRANT QUE** Mme Mylène Daneau désire bénéficier de la salle municipale de Saint-Guillaume, à raison d'un soir par semaine, le lundi pour y donner des cours de Zumba, et ce à compter du 9 janvier 2017, jusqu'au 20 mars 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Daneau doit se conformer au règlement numéro 58-2001 « *règlement relatif à la location de la salle municipale* »;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu :

- a) D'autoriser l'utilisation, sans frais, de la salle municipale à Mme Mylène Daneau pour y donner des cours de Zumba à raison d'un soir par semaine, le lundi, du 9 janvier 2017 au 20 mars 2017.
- b) Il est aussi résolu que le conseil municipal se réserve le droit d'utiliser la salle municipale si nécessaire.

**ADOPTÉE**

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**352-12-2016**     **42. PARC REPÈRE TRANQUILLE – SAPIN DE NOËL**  
**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser l'installation d'un sapin de Noël illuminé au Parc Le Repère Tranquille.

**ADOPTÉE**

**43. DON D'UN PIANO À QUEUE**  
Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**353-12-2016**     **44. AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAITEUR – PARTY DES BÉNÉVOLES 2016**  
**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement et le versement de la facture datée du 2 décembre 2016 de Traiteur Mathieu Labrecque, au montant de 1 815.27 \$ incluant 10 % pour frais de service.

**ADOPTÉE**

**GENERAL**

**45. VARIA**

**46. CORRESPONDANCE**  
Un tableau des correspondances reçues durant le mois d'octobre 2016 est remis aux membres du conseil.

**47. PERIODE A L'ASSISTANCE**  
Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

**354-12-2016**     **48. LEVEE DE L'ASSEMBLEE**  
Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien, de lever la séance à 20 heures, 55 minutes.

\_\_\_\_\_  
M. Jean-Pierre Vallée  
Maire

\_\_\_\_\_  
Martine Bernier  
Directrice générale/  
Secrétaire-trésorière

Je, Jean-Pierre Vallée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 16 janvier 2017